

## UTILISER UN BUSINESS PLAN COMMUN (annexe 1)

La rédaction d'un plan de développement («business plan») correspond à un travail de fond nécessaire à la mise en place d'un projet d'entreprise. Ce travail conséquent permet à l'entrepreneur de se poser un ensemble de questions sur tous les aspects de la création et du développement de son projet, et d'y apporter des éléments de réponse. A travers ce business plan, le porteur doit convaincre le financeur. Le financeur qui en général ne connaît pas la technique concernée, doit pouvoir tout de suite comprendre l'ensemble du projet : du concept à la technologie, en passant par l'homme qui le porte. Son langage étant essentiellement tourné vers les chiffres qui régissent ses modalités d'intervention. Veiller à ne pas surestimer la société et à toujours rester objectif.

### Les 7 points clefs du business plan

#### 1. Résumé opérationnel

(ou executive summary)

#### 2. Le projet

#### 3. L'équipe

Exemple :

- ▶ Constitution de l'équipe de direction
- ▶ Management – Ressources humaines
- ▶ Valeurs – Ambitions

#### 4. Le marché - l'environnement concurrentiel

Exemple :

- ▶ Nature et tendances du marché
- ▶ Clientèle cible
- ▶ Analyse concurrentielle

#### 5. L'offre et les perspectives commerciales

Exemple :

- ▶ Nature de l'offre
- ▶ Chiffre d'affaires et parts de marché
- ▶ Avantages concurrentiels

#### 6. La stratégie de l'entreprise

Exemple :

- ▶ Plan Marketing
- ▶ Production
- ▶ R&D
- ▶ Organisation

#### 7. Les éléments financiers

Exemple :

- ▶ Compte de résultats prévisionnels
- ▶ Plan de trésorerie
- ▶ Plan de financements à 3 ans
- ▶ Rentabilité espérée

**Club** LE RÉSEAU DES ENTREPRISES DE SANTÉ  
DE LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS  
*développeurs*

**M<sup>me</sup> Marion Sigier Levasseur**  
Déléguée du Club Développeurs

Parc Eurasanté / 310, Av. Eugène Avinée - 59120 Loos  
Tél. : 03 28 55 90 66 / Fax : 03 28 55 90 61  
email : [contact@clubdeveloppeurs.com](mailto:contact@clubdeveloppeurs.com)

[www.clubdeveloppeurs.com](http://www.clubdeveloppeurs.com)

Latelier23 / 0 684 985 803

# Charte Finance

## Club développeurs

**Club** LE RÉSEAU DES ENTREPRISES DE SANTÉ  
DE LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS  
*développeurs*

## Préambule

La recherche de financements constitue toujours une étape délicate à aborder dans la vie d'une entreprise. Que ce soit en phase de création ou de développement, les entrepreneurs doivent l'appréhender avec beaucoup de rigueur et d'objectivité. Ceci est d'autant plus vrai dans le domaine de la santé, un secteur où le critère temps est particulièrement décisif. A cet instant, la capacité des entrepreneurs à présenter un dossier complet et cohérent est primordiale. De la même façon, une réponse rapide et pédagogique de la part des financeurs est nécessaire pour éviter de freiner le développement de l'entreprise.

Fort de sa qualité de réseau, **le Club Développeurs** avec cette Charte Finance, **souhaite fluidifier les relations** entre ces deux parties. Il s'engage à poursuivre sa mission d'accompagnement et d'entraînement du secteur santé, véritable levier économique pour la région : avec ses 811 entreprises et ses 21886 salariés recensés en 2006, **il occupe le 4<sup>o</sup> rang des principaux secteurs industriels du Nord-Pas de Calais**. Cette filière est jeune et dynamique (41% des entreprises ont moins de 10 ans, 79% de PME) et son développement dépend beaucoup de sa capacité à innover et à accéder facilement aux financements extérieurs.

En signant la Charte Finance du Club Développeurs, entrepreneurs et financeurs démontrent, une fois de plus, leur engagement en faveur du secteur de la santé, et prouvent qu'ils participent ensemble au développement de celui-ci.

## Co Signataires :

- ▶ Le Club
- ▶ Les financeurs publics
- ▶ Les financeurs privés
- ▶ Les entrepreneurs (acteurs intervenant dans le processus de création et développement d'entreprises innovantes du domaine de la Biologie Santé)
- ▶ Les organismes d'accompagnement

Résultat d'un travail collaboratif entre entreprises et financeurs, la Charte Finance du Club Développeurs est avant tout un outil fédérateur qui s'inscrit dans «une démarche de réseau et d'accompagnement du secteur santé, au service des acteurs qui le représentent»

**François Bloch**, Président du Club.

## OBJECTIFS

- ▶ Faciliter et fluidifier les opérations financières des entreprises de la filière.
- ▶ Renforcer cette communauté de valeurs favorable au développement du secteur.

## I / Engagements du Club

- 1 ▶ Acculturer la communauté financière aux problèmes spécifiques du secteur santé.
- 2 ▶ Faire connaître et faire valoir la présente Charte.
- 3 ▶ Faire une Charte révisable et évolutive.

## II / Engagements de l'entrepreneur

- 1 ▶ Elaborer des projets cohérents (équipe, produits, marché).
- 2 ▶ Faire expertiser le dossier avant dépôt, par des personnes qualifiées (études de marché, stratégie, commercial, juridique, finance).
- 3 ▶ Garantir la transparence et la sincérité des données fournies (ex. : Propriété Intellectuelle).
- 4 ▶ Etre dans un esprit de coopération (respect des délais, des conditions, des documents à présenter).
- 5 ▶ Respecter les engagements pris.

## III : Engagements du financeur

- 1 ▶ Utiliser un modèle de business plan commun (annexe 1).
- 2 ▶ Identifier un interlocuteur privilégié (acculturé en santé) dans son établissement.
- 3 ▶ Etre clair sur les conditions d'éligibilité des dossiers de financements.
- 4 ▶ Respect d'un délai maxi de 60 jours d'instruction des dossiers.
- 5 ▶ Respecter la confidentialité des dossiers.
- 6 ▶ Avoir un rôle pédagogique dans l'analyse des dossiers et les réponses apportées.
- 7 ▶ Faciliter l'avancement des projets dès l'obtention d'accords de financements de haut de bilan (relais de trésorerie court terme).